



Montage Holding pour reprise société

Par ponpon73

Bonjour,

Je suis salarié depuis 11 ans dans une société du BTP, nous somme une dizaine de salariés en SARL , mon patron partant à la retraite il nous propose de nous positionner pour la reprise de l'entreprise.

Nous serions 5 intéressés.

J'aimerais prendre la gérance et créer une Holding .

Comment pouvoir intégrer mes 4 collègues dans la société , quelle serrait le meilleur montage et le plus avantageux pour notre cas .

Si vous avez besoins de plus d'information je reste disponible.

Merci

Par AGeorges

Bonsoir Ponpon,

Une Holding pour une seule société ?

Quel serait l'intérêt ?

En général, on crée une holding comme étant une sorte de société de moyens pour 'n' sociétés. La holding fournit des services communs, une comptabilité, un secrétariat, un standard téléphonique, le regroupement des moyens permettant des économies d'échelle.

La Holding peut aussi être actionnaire plus ou moins majoritaire des autres sociétés, ce qui peut donner une unicité de gestion profitable.

Les revenus de la Holding proviennent des contributions de chaque société du 'groupe' qui payent les services fournis.

Peut-être pouvez-vous garder la même société et racheter les parts aux associés actuels.

Sinon, vous pouvez choisir un statut de SARL ou de SAS.

Au plus probable, l'employeur veut vendre. Mais quoi ?

Il s'agit donc de "Faire un tour de table". Quelles sont les possibilités financières des 5 "intéressés", cela suffit-il ? Faut-il plus d'argent, (emprunt bancaire), ...

Sur le groupe de cinq, qui seraient associés/actionnaires, lesquels brigueraient des responsabilités, ...? ou souhaiteraient rester salariés et simplement toucher des dividendes si l'entreprise fait des bénéfices ?

Après, si l'entreprise fonctionne bien actuellement, vous pouvez aussi prévoir de garder ou de réembaucher les six autres salariés.

Le sujet est vaste. Il faut y travailler !

Par ponpon73

Bonjour,

Je pensais que sur le plan financier mais également juridique, la holding était requise pour financer l'acquisition d'une société par emprunt. Plutôt que d'emprunter moi-même, il est préférable de créer une holding qui empruntera à ma

place, ce qui permettrait de protéger mon patrimoine personnel.

Cela permettrait aussi de bénéficier d'une taxation à taux réduit non seulement au niveau de la holding mais également de la filiale soit au total 38 120 ? *2 =76 240 ?

Un avantage fiscale sur des plus values pour la cession des titres de la filiale .

"Peut-être pouvez-vous garder la même société et racheter les parts aux associés actuels."

* le patron actuel est le seul à détenir des parts .

"Au plus probable, l'employeur veut vendre. Mais quoi ?"

*Il veut tout vendre.

"Il s'agit donc de "Faire un tour de table". Quelles sont les possibilités financières des 5 "intéressés", cela suffit-il ? Faut-il plus d'argent, (emprunt bancaire), ...

Sur le groupe de cinq, qui seraient associés/actionnaires, lesquels brigueraient des responsabilités, ...? ou souhaiteraient rester salariés et simplement toucher des dividendes si l'entreprise fait des bénéfices ?"

*oui nous devons nous réunir cette semaine pour en discuter, je pense prendre la gérance , il faudra se faire financer , on parle d'un prix de vente a 1.5 Millions ?

"Après, si l'entreprise fonctionne bien actuellement, vous pouvez aussi prévoir de garder ou de réembaucher les six autres salariés."

* Oui l'entreprise fonctionne relativement bien , CA 2020/ 2.100 M Résultat net 2020 /275K , CA 2021 1.700 M Résultat net 73K. je compte de conserver les 10 emplois actuel et si la conjoncture le permet augmenter les effectifs .

Merci Ageorges d'avoir répondu , si vous avez d'autre question pour faire avancer mon projet je vous en remercie d'avance , bonne journée.

Par AGEorges

Bonsoir Ponpon,

Je pensais que sur le plan financier mais également juridique, la holding était requise pour financer l'acquisition d'une société par emprunt.

Pas du tout, enfin à ma connaissance. J'ai déjà créé une SARL avec un emprunt bancaire pour acheter le fonds. Dans les deux cas, les associés sont caution pour le prêt.

Bien sûr, il faut trouver une banque qui accepte, mais je ne vois pas ce que la Holding apporte de plus pour ce sujet.

Avec les dernières lois, il est très facile de protéger votre patrimoine personnel.

Si le patron actuel a toutes les parts (genre SARLU), vous pouvez très bien lui racheter ses parts, transformer la SARLU en SARL, ce qui est très facile puisque c'est le même type de société. Ce n'est pas la peine de lui faire fermer la société si vous pouvez juste le remplacer. C'est aussi moins cher !

Par ponpon73

Bonsoir AGEorges

Si le patron actuel a toutes les parts (genre SARLU), vous pouvez très bien lui racheter ses parts, transformer la SARLU en SARL, ce qui est très facile puisque c'est le même type de société. Ce n'est pas la peine de lui faire fermer la société si vous pouvez juste le remplacer. C'est aussi moins cher !

Je vais me renseigner plus précisément sur ce point mais ca serait effectivement l'idéal dans mon cas .

Je vais essayer de me rapprocher de professionnels style

" Réseau entreprendre , Savoie Initiative " qui sont des acteurs dans l'aide à la reprise d'entreprise sans mon secteur .

Merci

Par ponpon73

Bonjour suite à un RDV avec un expert comptable qui avait en sa possession des documents comptable de la société

cible .

Il en ressort un EBE Moyen sur 3 ans de 400k? / an .

Pour une valeur de vente à 1.5 Millions ?.

Nous serions deux co-gérant 50 / 50 .

L'expert comptable nous conseil la création d'une Holding Sarl pour l'acquisition , et ainsi pouvoir bénéficier d'avantage fiscaux (Exemple pour 100k? de bénéfices remonté à la holding il ne serraient que prélevé 750?)

Et pouvoir aussi faire redescendre nos renumérotions pour créer de la charge (environs 100k?)

La valeur de l'entreprise vient surtout de sont personnel , ainsi que la notoriété n'ayant pas de mur à sont nom .

Quelle serraient l'avantage d'acheter le fond plutôt que les parts ?

Merci

Par AGeorges

Bonsoir Ponpon,

Quelques réponses ou remarques :

Il en ressort un EBE Moyen sur 3 ans de 400k? / an .
Pour un CA de l'ordre de 2M?, c'est un excellent EBE !

pouvoir bénéficier d'avantage fiscaux

Si vous avez Une seule société avec un système mère-fille, ceci est complètement bidon !

En fait, les impôts sont payés par la société-fille et ce qui remonte à la holding, ce ne sont que les bénéfices. Et ces derniers sont taxés à nouveau pour la Holding ! Bien que cette 2e taxation ne soit que de 5%, pourquoi faire un montage qui vous fait payer encore 5% d'impôts sur des bénéfices (après impôts) de la société fille qui ne seraient pas taxés s'il n'y avait pas de holding !

Un système autre que mère-fille est assez complexe à mettre en place, il y a des restrictions sur la gérance, la distribution du capital, et autres difficultés de gestion.

Je continue à maintenir que c'est inutile pour votre cas.

Si vous voulez, une gestion de SARL est assez simple, avec quelques connaissances et un bon logiciel, vous pouvez vous en sortir. Avec une holding tordue (mes excuses), vous aurez absolument besoin d'un expert-comptable pour la moindre manipulation. Le votre se prépare donc un bel avenir !

Et pouvoir aussi faire redescendre nos remunerations pour créer de la charge (environ 100k?)

Le bon mot n'est pas "charge" mais "marge".

Si vous baissez les salaires, votre bénéfice va augmenter et vos impôts aussi. Mais vous pouvez avoir besoin de faire des investissements ...

La valeur de l'entreprise vient surtout de son personnel , ainsi que la notoriété n'ayant pas de mur à son nom .

Vous avez tout de même un bail de location, ce qui a une valeur non négligeable. Il faut d'ailleurs bien regarder où en est ce bail. Un déménagement d'entreprise est complexe et onéreux.

Quelle serraient l'avantage d'acheter le fonds plutôt que les parts ?

Pour moi, aucun si la société est actuellement bénéficiaire.

Si vous achetez les parts, vous reprenez une société qui existe déjà en gardant son nom et tout.

Si vous achetez le fonds, vous ne récupérez que l'activité, et cette "activité" doit être hébergée. Vous devez donc créer une société, avec un nom pas forcément le même pour y "héberger" cette activité.

Pour moi, c'est plus compliqué et inutile.

S'il y a des dettes, s'il n'y a pas de bail, si vous voulez un nom de société différent que vous installerez ailleurs, alors, il faut acheter le fonds.

Par contre, si vous avez besoin d'un crédit pour acheter, il faut voir quelle est la part du stock dans le prix, car, en général, les banques ne prêtent pas d'argent pour acheter le stock. A voir de près !

Par ponpon73

Bonjour Georges bonjour à tous ,

Si vous avez Une seule société avec un système mère-fille, ceci est complètement bidon !
En fait, les impôts sont payés par la société-fille et ce qui remonte à la holding, ce ne sont que les bénéfices. Et ces derniers sont taxés à nouveau pour la Holding ! Bien que cette 2e taxation ne soit que de 5%, pourquoi faire un montage qui vous fait payer encore 5% d'impôts sur des bénéfices (après impôts) de la société fille qui ne seraient pas taxés s'il n'y avait pas de holding !

J'avais compris que le régime mère-fille perpétuer à l'entreprise d'affecter les dividendes reçus de la filiale au remboursement des dettes financières (contractées pour le rachat de cette dernière) et donc ne pas être taxés sur la société fille étant donné que les bénéfices seront proche de 0 .

Je continue à maintenir que c'est inutile pour votre cas.

Si vous voulez, une gestion de SARL est assez simple, avec quelques connaissances et un bon logiciel, vous pouvez vous en sortir. Avec une holding tordue (mes excuses), vous aurez absolument besoin d'un expert-comptable pour la moindre manipulation. Le votre se prépare donc un bel avenir !

Je vous rappelle que je suis actuellement technicien , j'ai de l'expérience dans la gestion d'équipes, de chantier mais pas d'entreprise, je compte beaucoup sur les conseils et travail d'un expert comptable , je me doute bien que sont objectif à part nous accompagner est bien d'assurer son avenir .

Quelle différence entre un statut de gérant salarié et TNS.

Merci

Par AGeorges

Bonjour Ponpon,
Désolé pour le délai et le non-intérêt apparent des autres intervenants. Pour ma part, j'ai perdu ma connexion internet depuis 3 semaines !

J'avais compris que le régime mère-fille perpétuer à l'entreprise d'affecter les dividendes reçus de la filiale au remboursement des dettes financières (contractées pour le rachat de cette dernière) et donc ne pas être taxés sur la société fille étant donné que les bénéfices seront proche de 0 .

Pas "perpétuer" mais "permet" n'est-ce pas ?

Si la holding ne fait pas de bénéfice, ne payer "que" 7,50% s'appliquera à zéro. C'est sans intérêt. Si la holding doit amortir le rachat de la SARL en consommant les bénéfices, reçus en dividende de cette même SARL, vous alourdissez votre gestion pour rien. Comme vous le dites, vous êtes technicien. Mettre en place une gestion compliquée via une holding pour gérer une simple SARL est totalement inutile.
Vous allez vous y perdre (j'ai déjà vu ça).

Mes conseils n'engagent que moi. La gestion de sociétés multiples n'est pas votre truc. C'est tentant, excitant, mais inutile et fort risqué. D'autres s'y sont brûlé les ailes. Après, c'est vous qui voyez !

Pour votre dernière question (sans ?), un gérant TNS dépend de diverses conditions. Pour la protection sociale, il est rattaché à la SSI. Vous ne touchez pas de salaire mais seulement des dividendes une fois l'an. La protection n'est pas la même. Les cotisations sont forfaitaires et ajustées une fois l'an. Pour la complémentaire et la retraite, il faut voir. Forcément, un TNS n'a pas le statut protecteur du Salarié. Il faut garder ce système si votre fonction de gérant le permet et est complémentaire à un autre poste ...

Mais n'oubliez pas le principe. Un technicien qui devient gérant peut tomber dans le Principe de Peter :
"Dans sa progression professionnelle, tout individu tend à atteindre son plus haut niveau "d'incompétence".
Gérer une SARL est simple et peut se concevoir avec des compétences de technicien, complétées par des éléments de gestion, et quelques bons logiciels.